

Une députation du Conseil provisoire de Genève auprès de Monsieur, frère du Roi, à Lyon, en septembre 1814

Autor(en): **Chapuisat, Édouard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **3 (1906-1913)**

Heft 5

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002478>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UNE DÉPUTATION
DU
CONSEIL PROVISOIRE DE GENÈVE
AUPRÈS DE MONSIEUR, FRÈRE DU ROI,
A LYON, EN SEPTEMBRE 1814

L'année 1814 marque dans l'histoire de Genève une phase particulièrement émouvante. Pendant les derniers jours de la domination française, la petite cité avait vibré d'espérance; l'entrée des troupes autrichiennes semblait combler ses vœux. En réalité, c'est à partir de ce moment-là que les talents diplomatiques des Genevois eurent à se faire jour; il fallait transformer les faits en actes juridiques; il fallait retenir une attention qui avait été bienveillante, mais qu'une circonstance quelconque pouvait distraire; il fallait agir dans les congrès et attirer par tous les moyens sur la République renaissante l'intérêt de ses voisins. Aucune occasion d'affirmer leur désir d'indépendance ne devait être négligée par les Genevois, et c'est pour cette raison, sans doute, qu'en apprenant le voyage à Lyon du comte d'Artois, le Conseil provisoire décida de lui adresser une députation. A vrai dire, l'idée lui en fut suggérée par une lettre confidentielle du Conseil du canton de Vaud, l'informant du passage de Monsieur en Bourgogne et dans les provinces avoisinantes. Le canton de Vaud demanda au Conseil provisoire s'il avait l'intention de « faire une députation », comme on disait alors. Le Conseil décida sur-le-champ (séance du 5 septembre 1814), de répondre affirmativement et, dans sa séance du 6 septembre, il arrêta de déléguer deux ou trois conseillers, MM. les syndics, chefs du gouvernement, étant retenus à Genève pour affaires d'Etat.

Le 12 septembre, le Conseil reçut l'avis que le comte d'Artois arriverait à Lyon le 14. Il composa alors la délégation et désigna, pour en faire partie, les conseillers Albert Turrettini, Pierre Boin et Gaspard-Charles De La Rive. Le registre ne mentionne pas qu'une mission fut également confiée à Salomon Diodati, mais cela ressort du texte même du rapport qui va suivre. Diodati avait rempli, en 1788, dans l'ancienne République, les fonctions de membre du Conseil des Deux-Cents, et avait été nommé auditeur en 1790; il fit partie du Conseil représentatif après la Restauration. Ses

nombreuses relations et son mérite personnel engagèrent les syndics à l'adjoindre à la délégation en qualité d'introduiteur. Ils n'eurent pas à s'en repentir. Le rapport des délégués signala « le zèle et l'intelligence » de Diodati et le Conseil, reconnaissant les grands services qu'il avait rendus, décida, à l'unanimité, de lui adresser, avec ses remerciements, un brevet de capitaine « qu'il paraissait désirer »¹.

Dès leur arrivée à Lyon, les délégués genevois se mirent en rapport avec la députation vaudoise. Celle-ci était composée de Pidou, landamman, et Chastellain, colonel. Ces députés ne déposèrent pas de compte rendu écrit de leur mission. D'après les registres ordinaires et secrets du Petit Conseil de l'État vaudois, les citoyens Pidou et Chastellain ne firent qu'un rapport verbal, déclarant avoir été reçus par Monsieur en audience privée « d'une manière obligeante et gracieuse ». Nos recherches aux Archives nationales à Paris sur l'envoi des délégations genevoise et vaudoise n'ont pas donné de résultat et le rapport qui va suivre est, à notre connaissance, la seule pièce officielle de quelque importance qui en parle. Il fut enregistré le 21 septembre 1814 par le Conseil de Genève.

RAPPORT DE LA DÉPUTATION ENVOYÉE PAR LES
SEIGNEURS SYNDICS ET CONSEIL PROVISOIRE, A MONSIEUR,
FRÈRE DU ROI, A LYON, EN SEPTEMBRE 1814²

Très Honorés Seigneurs,

Nous partîmes de Genève le mercredi 14 septembre et nous arrivâmes à Lyon le lendemain à onze heures du matin.

Notre premier soin fut de chercher M. Salomon Diodati, que Vos Seigneuries avaient adjoint à la députation, et nous apprîmes de lui que Monsieur était à Dijon et qu'on ignorait le moment où il devait arriver à Lyon.

Nous rendîmes ensuite nos devoirs au préfet du Rhône (M. le

¹ Ce genre de distinction remplaça parfois, dans la République de Genève, les décorations, qui lui étaient inconnues depuis sa rupture avec la France. A la même époque, Jean-Gabriel Eynard, chargé d'accompagner à Vienne la députation genevoise, demanda un brevet de lieutenant-colonel, qui lui fut accordé « vu ses services », et Pinon fut décoré du même grade après le retour dans la place de Genève des canons emmenés par les Autrichiens, qu'il avait été chercher à Vienne.

² *Genève, Arch. d'État*, P. H. 1814. CCCXIII A., pièce 5729.

comte de Bondy), au maire de Lyon (M. le comte d'Albon) et au duc de Castiglione (le maréchal Augèreau).

Notre visite au préfet fut précédée d'une note sous enveloppe, dont M. Diodati fut porteur, et dans laquelle nous exprimions le but de notre voyage et nous lui demandions l'heure où il voudrait bien nous recevoir. Le préfet répondit verbalement à M. Diodati « qu'il nous recevrait le lendemain vendredi entre onze et midi ».

Nous nous rendîmes à l'heure assignée à la préfecture, où il se trouvait. Sa réception fut polie et il nous apprit qu'il était occupé à faire la liste des députations et des autorités qui devaient être présentées au Prince. Nous nous qualifiâmes, dans la note que nous lui remîmes, de conseillers d'État de Genève chargés de lettres de créance de leur gouvernement pour Son Altesse Royale Monsieur, frère du Roi.

Nous parlâmes à M. le préfet des relations qui existaient entre Lyon et Genève et de l'intérêt que nous avions à obtenir sa bienveillance personnelle, ce à quoi il ne répondit pas grand'chose.

Nous allâmes ensuite chez le maréchal et M. Diodati remit à l'un de ses aides de camp un billet, qui annonçait que nous nous étions présentés chez lui pour lui rendre nos devoirs : c'était une espèce de billet de visite ; l'aide de camp pria M. Diodati d'attendre et revint lui dire peu après que M. le maréchal nous recevrait le lendemain à midi.

Nous ne trouvâmes pas le maire et nous laissâmes chez lui nos billets de visite.

Le samedi 17, nous nous rendîmes à midi chez le maréchal, où nous fûmes d'abord reçus par un aide de camp. Le maréchal ne tarda pas à paraître et reçut notre visite debout, comme les grands seigneurs donnent audience. Nous lui expliquâmes le but de notre voyage à Lyon, en ajoutant que nous nous étions fait un devoir de faire notre cour à Son Excellence. Il nous demanda ce qu'on faisait à Genève, et si on y était content. Nous répondîmes que les Genevois venaient de se donner une Constitution et qu'ils étaient fort unis entr'eux. « Vous voulez donc être République, répliqua-t-il, soit : cela est possible pour Genève et ne l'est pas pour la France ».

Nous répliquâmes que nous désirions devenir canton de la Confédération Suisse. A ce mot « Suisse », il répartit que les Suisses

avaient marché contre nous en 1782 et qu'il était surprenant que nous voulussions nous unir à eux. Nous lui expliquâmes que les Suisses avaient agi vis-à-vis de nous en 1782 non dans des vues hostiles, mais d'après le droit qu'ils avaient acquis, précédemment, de s'interposer dans nos différends et qu'ils avaient cru devoir soutenir particulièrement le parti du gouvernement parce qu'ils l'avaient cru fondé dans ses prétentions. M. Turrettini ajouta que, peu après que la tranquillité avait été rétablie, il était devenu magistrat et ensuite membre du Conseil étroit de ce gouvernement.

« Savez-vous, dit le maréchal, lorsque M. Turrettini eut proféré le mot « magistrat », savez-vous que les magistrats de Genève ont couru des dangers, qu'il ne s'en est peu fallu que mon armée n'entrât dans leur ville et que j'avais l'ordre de les faire exécuter, et que je dis à Dessaix de faire évader les magistrats. » Nous répliquâmes que nous connaissions trop bien sa réputation pour n'être pas persuadés qu'il n'aurait jamais fait un crime aux magistrats de Genève d'être attachés à leur ancienne indépendance, et nous ajoutâmes qu'au moment où les troupes françaises avaient évacué Genève, les magistrats désignés avaient favorisé la retraite, non seulement des personnes, mais celle des caisses publiques et de tous les effets appartenant à des Français. « Oui, je le sais, répondit-il, vous êtes de braves gens. » La conversation se prolongea encore quelque temps ; le maréchal nous fit des offres de service et nous accompagna, quand nous sortîmes, jusqu'à la sortie de son salon.

Le même jour, nous nous rendîmes tous trois, à l'exception de M. le conseiller Boin, à la barrière de Vaise pour voir arriver Monsieur, qui devait y être complimenté. On y avait préparé des tentes pour les spectateurs et un arc de triomphe. Des députés de divers corps, tels que celui des avocats et celui des négociants, s'y rendirent pour augmenter le cortège de Monsieur. M. Diodati était un des députés négociants et, comme tel, il était vêtu de noir, ayant une petite cocarde blanche sur la cocarde noire. Nous fûmes bien placés, au moyen de billets que nous avait procurés M. Cazenove, substitut du maire ; il nous présenta lui-même au maire, que nous n'avions pas encore rencontré, et le maire nous fit le meilleur accueil. Plusieurs coups de canon annoncèrent

vers les 4 heures l'arrivée de Monsieur. Il s'avança à cheval, ayant à sa droite le duc de Castiglione et, à sa gauche, M. de Pressy ; il avait un costume de dragon ; plusieurs gentilshommes l'entouraient ; il était précédé et suivi de divers détachements de cavalerie. Il s'arrêta près du maire, sans descendre de cheval mais en tenant son chapeau à la main, tandis que le maire le complimentait. Le maire lut son compliment. Un homme vêtu de noir lui succéda et fit son compliment en vers. L'un et l'autre ne firent point leurs compliments de tête ; ils les lurent et les remirent ensuite à Monsieur. Ce dernier ne répondit qu'en peu de mots, mais avec toute l'affabilité et l'empressement possibles.

Monsieur, arrivé à Lyon, alla dîner chez le duc de Castiglione et se rendit ensuite dans l'appartement qu'on lui avait préparé à l'Archevêché, sur le bord de la Saône. Il y eut dans la soirée un beau feu d'artifice sur la rivière.

Nous apprîmes le même jour (samedi) qu'une députation du canton de Vaud était arrivée à Lyon et nous ne tardâmes pas d'aller rendre visite à ces députés, savoir M. le conseiller Pidoux et M. le colonel Châtelain. Nous ne trouvâmes pas ce dernier ; M. Pidoux nous apprit qu'ils avaient fait les mêmes visites que nous, c'est-à-dire qu'ils avaient été chez le préfet, chez le maire et chez le duc de Castiglione ; ils n'avaient vu que le duc. Ils avaient écrit au préfet pour lui demander que leur députation fût insérée sur la liste des députations et ils n'avaient pas encore de réponse. Nous fîmes part à M. Pidoux de notre dessein d'envoyer de bonne heure le lendemain M. Diodati à M. de Maillé, premier gentilhomme de la Chambre du prince, pour solliciter une audience privée de Son Altesse, afin de n'être pas confondus avec le grand nombre de députations françaises qui se présenteraient, et nous exprimâmes à M. Pidoux le désir que nous avions d'agir dans toute cette affaire de concert avec la députation dont il était le chef. Il nous répliqua qu'ils s'en tiendraient à ce qu'ils avaient fait auprès du préfet, qu'ils avaient non seulement sollicité par lettre de les inscrire dans le nombre des députations qui se présenteraient au prince, mais aussi de prévenir M. de Maillé de leur intention. Le lendemain dimanche, à 9 h., nous reçûmes une note du préfet pour nous avertir « que le prince recevrait à 9 h. les Autorités et Députations au Palais de l'Archevêché ». Peu après,

MM. Pidoux et Châtelain arrivèrent et nous montrèrent une note semblable que leur avait adressée M. le préfet, avec cette différence cependant, que l'heure assignée dans cette dernière était 9 h. $\frac{1}{2}$ et non 9 heures, et que M. le préfet ajoutait que le duc de Maillé était instruit de l'arrivée de la députation du canton de Vaud.

Nous dîmes à ces Messieurs que nous ne voulions pas nous rendre à l'Archevêché sans y avoir été plus particulièrement invités et que, pour obtenir cette invitation, nous allions envoyer M. Diodati au duc. En effet, tandis que les députés de Vaud se rendirent à l'Archevêché, M. Diodati alla chercher le duc de Maillé auquel il présenta un paquet contenant sous une enveloppe commune : 1^o La lettre de créance du Conseil adressée à Monsieur ; 2^o copie de la dite lettre ; 3^o un billet par lequel les députés de Genève sollicitaient la faveur d'une audience *privée* de Monsieur. Le duc répondit que S. A. R. était prévenue que notre députation viendrait avec les autres dans la matinée et M. Diodati répliqua — conformément aux instructions que nous lui avions données — que nous étions la députation d'un État indépendant et que nous serions flattés d'avoir une audience où nous ne serions pas confondus avec les députations ou autorités françaises. Le duc alla informer Monsieur de notre demande et ce dernier nous fit répondre par M. le duc qu'il nous recevrait avec plaisir le jour même à cinq heures et demie. Il nous rendit la lettre de créance cachetée.

Nous dinâmes ce jour-là chez M. Diodati et nous y rencontrâmes l'un des députés du canton de Vaud (M. Châtelain), qui nous apprit que leur députation, après avoir attendu deux heures inutilement à l'Archevêché, avait fait demander à M. de Maillé quel serait le moment où elle pouvait se flatter d'être admise ; qu'ils avaient eu pour réponse que le prince ne pourrait les recevoir qu'à cinq heures et demie ; qu'ils avaient été nous chercher à notre hôtel pour nous apprendre ce qui leur était arrivé, mais que, ne nous ayant pas trouvés, ils étaient rentrés chez eux, où on leur avait remis le billet qu'un de nous (M. Turretini) leur avait écrit pour leur apprendre que la députation genevoise était assignée pour 5 heures $\frac{1}{2}$.

Nous nous rendîmes à cinq heures et demie à l'Archevêché, en

habit noir régulier, et M. le capitaine Diodati en uniforme ; nos gens n'avaient point de livrée. Les députés vaudois étaient arrivés avant nous, mais nous fûmes admis avant eux, soit parce que nous avions été inscrits les premiers, soit parce que M. Diodati parla de nouveau à M. le duc de Maillé, soit peut-être par une faveur particulière. M. le duc vint nous chercher et, après nous avoir fait traverser deux salles, il nous laissa à la porte de la salle d'audience pour aller nous annoncer. Nous eûmes, en l'attendant, le temps de faire la conversation avec divers seigneurs français qui se trouvaient là et, en particulier, avec M. Alexis de Noailles.

Le prince s'avança vers nous au moment où nous fûmes introduits par M. de Maillé dans la salle d'audience.

M. Turrettini lui présenta notre lettre de créance et lui parla en ces termes :

« Monseigneur,

« Nous venons porter à Votre Altesse Royale l'hommage du
 « respect et du dévouement des Genevois. Notre République,
 « rendue à l'indépendance, n'aurait joui de son bonheur qu'avec
 « des craintes toujours renaissantes, si votre Auguste Maison
 « n'était remontée sur le trône. Nos cœurs l'y appelèrent depuis
 « longtemps et le jour où S. M. rentra dans ses États fut pour
 « Genève un des plus beaux jours de fête. Nous nous souvenons
 « avec la plus vive gratitude de la bienveillance et de la protec-
 « tion dont les rois de France nous ont toujours honorés et nous
 « osons nous flatter que V. A. R. aura pour nous des disposi-
 « tions aussi favorables.

« Agréez, Monseigneur, les vœux ardents que nous formons
 « pour la personne sacrée de S. M., pour la prospérité de son
 « auguste famille et pour le bonheur de V. A. R. en particulier ».

M. Turrettini n'osa point, dans son discours, énoncer le vœu que la postérité du comte d'Artois régnât un jour sur la France, c'est-à-dire que le duc d'Angoulême eût des enfants. L'émotion dont il était pénétré en adressant la parole au frère d'un roi si bon et si longtemps malheureux, à un prince distingué lui-même par les qualités les plus aimables, cette émotion passa probablement

de son cœur à sa voix, car Monsieur eut l'air ému pendant tout le temps que M. Turrettini le harangua; il accompagnait de gestes d'approbation les phrases de M. Turrettini et semblait même proférer quelques mots à voix basse. Sa réponse, plus longue que le discours de M. Turrettini, nous parut improvisée : elle eut l'accent de la plus grande bienveillance, mais nous ne pouvons nous la rappeler textuellement.

Le prince commença par exprimer sa profonde sensibilité aux sentiments que M. Turrettini venait de lui témoigner de la part de Genève. Il dit ensuite qu'il remettrait à son frère la lettre de créance et qu'elle lui ferait plaisir, ainsi que le compte qu'il rendrait de notre démarche; que, la France étant échappée de la tyrannie, ses rois pourraient nous protéger et contribuer à notre bonheur; que c'était l'intention du roi son frère et que lui-même, en sa qualité de colonel général des Suisses, serait charmé d'entrer en relation avec nous pour conclure une capitulation¹ : « Dites à vos concitoyens combien mon frère et moi nous nous intéressons à la prospérité de Genève ».

Nous nous flattions que cette réponse serait suivie de quelques questions qui nous permettraient d'entrer en conversation avec le prince, mais il est manifeste qu'il n'avait pas le temps de nous donner quelques moments de plus, car il avait à recevoir la députation du canton de Vaud, à voir un feu d'artifice préparé pour lui et à arriver au spectacle, où il se fit nécessairement très longtemps attendre. Son Altesse Royale, après nous avoir fait des inclinations gracieuses, fit un pas en avant et nous invita ainsi à nous retirer.

Le lendemain, lundi 19, M. le conseiller d'État De La Rive, qui avait connu M. le comte de Puysségur, l'un des gentilhommes de S. A. R., et qui avait fait sa cour au prince lui-même en

¹ A la date du 26 août 1814, Mallet, maréchal des camps et armées, avait avisé le Conseil provisoire de Genève que le roi de France désirait avoir des troupes suisses à son service. Il demanda au Conseil si Genève serait disposée à prendre part à cette capitulation. Le 5 septembre, le conseiller Turrettini fut chargé de lui répondre que, malgré tout l'empressement des Genevois, il leur était impossible de prendre un engagement avant que leur gouvernement fût organisé.

Écosse, écrivit à M. le comte pour le prier de vouloir bien le recevoir et ajouta qu'il désirait fort apprendre si S. A. R. viendrait à Genève, ainsi que le bruit s'en était répandu.

M. de Puységur le reçut; il le reconnut très bien et lui dit des choses agréables relativement à la députation et aux dispositions de Monsieur pour Genève. Il lui apprit que ce prince n'irait point à Genève, qu'il menait une vie très pénible, qu'il n'avait pas assez de temps pour tout ce qui lui restait à faire et il donna à entendre que nous ne pouvions pas espérer d'être admis de nouveau à son audience.

Nous estimâmes, d'après ces propos, que notre mission était terminée, car nous n'avions point reçu encore la lettre par laquelle Vos Seigneuries nous invitaient à prolonger notre séjour à Lyon jusqu'au moment du départ de S. A. R. D'ailleurs nous avons appris que Genève venait d'être admise comme canton dans la Confédération Helvétique, nous en étions transportés de joie et nous étions empressés de nous rendre à Genève pour y prendre part à l'allégresse publique ¹.

Nous partîmes de Lyon le lundi 19, à six heures du soir, et nous arrivâmes à Genève le 20, avant quatre heures du soir.

Il est impossible d'être plus satisfait que nous l'avons été du zèle et de l'intelligence de M. Diodati, qui s'est montré, comme il l'a toujours fait, un excellent citoyen, et dont la chaleur et l'aimable franchise sont bien propres à inspirer la confiance.

Nous avons été fort heureux de loger dans le même appartement que M. Céard, le [beau-]père de M^{me} Céard, fille de M. le conseiller Boin²; nous avons trouvé chez eux les ressources de société que

¹ Ce fut le 17 septembre que le Conseil reçut une lettre officielle d'Ulrich lui annonçant que Neuchâtel, Genève et Valais avaient été admis comme cantons suisses et que le pacte fédéral, accepté le 10 septembre, serait soumis au Congrès de Vienne.

² Julie Boin avait épousé Robert Céard, qui devait devenir procureur général du canton de Genève et lieutenant-colonel des pompiers. — Robert Céard fut reçu citoyen genevois le 2 août 1814, conformément aux anciens usages qui permettaient d'agréger à la nationalité genevoise les parents de conseillers. Son père, Nicolas, ancien ingénieur en chef du département du Léman, auquel il est fait allusion dans le texte ci-dessus, avait laissé d'excellents souvenirs à Genève.

nous pouvions désirer et nous avons vu avec grand plaisir combien M. Céard est attaché à Genève.

Nous prions Vos Seigneuries de recevoir notre rapport avec indulgence et nous sommes avec respect, de Vos Seigneuries,

Les très humbles et très obéissants serviteurs.

(signé :) TURRETTINI, Conseiller d'État.

On aura remarqué les paroles d'Augereau aux députés genevois sur le sort qui eût été réservé aux membres du Conseil provisoire, si l'armée française eût reconquis Genève. L'empereur avait donné l'ordre de recouvrer cette place, si l'ennemi n'y possédait pas plus de 800 hommes. Dans une première lettre, le ministre de la guerre, duc de Feltre, mandait à Augereau de « prendre en otage tous les ministres qui avaient formé le gouvernement provisoire et de les envoyer en France ». Dans une seconde missive, qui confirmait la précédente, le duc de Feltre ordonnait, comme première mesure, de séquestrer les biens des signataires de la proclamation du 4^{er} janvier et de les envoyer eux-mêmes en France, où ils seraient traités comme prisonniers d'État. Nous ne trouvons pas de menaces de mort dans cette correspondance officielle, mais l'affirmation d'Augereau paraît d'autant plus vraisemblable que Napoléon lui-même, un mois plus tard, jugeait l'occupation de Genève nécessaire « dans tous les cas » et ne fixait plus un maximum de garnison pour en étudier l'attaque. Dans sa lettre du 26 février 1814, adressée au duc de Feltre, il ne met pas en doute que la prise de Genève ne s'effectue et il écrit : « Il faudra désarmer les habitants et mettre leurs fusils entre les mains de nos soldats de ligne ou de nos gardes nationaux *français* ¹ ». Il n'est plus question ici du gouvernement provisoire, dont les membres demeureraient à la discrétion du vainqueur *in spe*.

Le registre du Conseil provisoire² contient la lettre de remerciements adressée à « Messieurs les Syndics et membres du Conseil provisoire de la Ville et République de Genève » par le comte d'Artois.

Voici ce document :

Je vous remercie, Messieurs, des sentiments que vous m'avez fait exprimer, au nom des Genevois, par la députation que vous m'avez envoyée à Lyon.

¹ Cf. A. RILLIET, *Le Général Dessaix devant Genève* (extrait du *Journal de Genève* des 29 et 30 septembre 1868), 16 p. in-8.

² *Genève, Chancellerie d'État.*

L'intérêt que le Roi mon frère porte à la République de Genève doit vous garantir qu'il accueillera avec plaisir et bienveillance les nouveaux témoignages de respect et d'attachement que vous venez de lui offrir ainsi qu'à sa famille ; je m'empresse de les lui transmettre.

Je suis bien sensible aux vœux que vous adressez au Ciel pour moi ; j'en formerai toujours pour la prospérité du pays dont le Gouvernement est confié à vos soins.

Recevez, Messieurs, les assurances de ma considération.

(signé :) CHARLES PHILIPPE.

On voit, par ces lignes, que la République de Genève renouait avec la maison de France le fil rompu par la révolution. Les Anglais, que Napoléon écartait de Genève lorsqu'elle était en sa puissance, reprenant, eux aussi, d'anciennes traditions, y accoururent en foule. La princesse de Galles séjourne à Sécheron. Du mois de septembre 1814 au 1^{er} janvier 1815, ce ne sont que cérémonies, fêtes, réjouissances. Le 31 décembre, anniversaire de la Restauration de la République, est célébré avec enthousiasme et si, d'après un écrit populaire, il y a quelques « fichus avenaires qui regrettent encore qu'on ait déguillé Bonaparte », il n'y a cependant plus « ni natifs, ni grimauds, ni habitants, ni corniauds, ni englués ; il n'y a plus que des bons Genevois¹ ».

Édouard CHAPUISAT.

¹ *Souvenirs de 1814* [publiés par A. Roget], Genève, 1864, 85 p. in-8.